

Le **D**irecteur général

Paris, le **- 6 JAN. 2020**

## **POUVOIR DE REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX**

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur général de l'Office national des forêts,

Je soussigné, Bertrand Munch, Directeur général de l'Office national des forêts, agissant ès qualités et en vertu des articles D 222-12 et D 222-13 du code forestier, donne pouvoir à Madame Laurence Freyt-Caffin, Cheffe du département juridique au sein du service de l'inspection de l'audit et des affaires juridiques, à l'effet de représenter l'établissement devant les tribunaux administratifs, les tribunaux judiciaires, les tribunaux de commerce et toutes juridictions devant lesquelles l'Office national des forêts peut se constituer sans ministère d'avocat.

En foi de quoi, je lui remets le présent pouvoir pour valoir ce que de droit.



**Bertrand Munch**